

Regard sur la famille algérienne traditionnelle

Dr. Radjia Benali
 Institut de psychologie et de
 Sciences de l'éducation
 Université de Batna

ملخص

نحاول من خلال هذا المقال المعنون ب: "نظرة على الأسرة الجزائرية التقليدية" إلقاء الضوء على الأسرة الجزائرية التقليدية، والتي نقصد بها هنا الأسرة قبل الاستقلال وبعده مباشرة، حيث نلقي نظرة على تاريخها، وبعض خصائصها الاجتماعية كبنيتها والأفراد الذين يعيشون فيها، علاقات القرابة والزواج، تقسيم الأدوار ومكانة الأفراد الذين تضمهم و العلاقات التي تربط بينهم. وجدير بالذكر هنا أنه رغم التغيرات التي طرأت على الأسرة الجزائرية إلا أن بعض هذه الخصائص لا يزال يميز الأسرة ليومنا هذا.

Résumé:

Nous tentons à travers cet article intitulé "regard sur la famille Algérienne traditionnelle" de donner une idée sur cette famille juste avant et après la guerre d'indépendance. Pour ce la nous décortiquons les principaux éléments qui définissent sa culture, puis nous abordons quelques caractéristiques sociologiques telles que sa structure, sa taille, les relations de parenté, le mariage et les rôles et les statuts de ces membres.

1- Introduction

La famille est un produit social qui reflète l'image de la société dans laquelle elle se situe et dans laquelle elle évolue. Dans une société statique la structure familiale reste identique à elle-même tandis que, dans une société en évolution, la famille se transformera aux rythmes et aux conditions d'évolution de la société. Toutefois, il est difficile de cerner le mot famille aujourd'hui. Donner une définition au mot « famille » nécessite d'effectuer un choix idéologique et théorique, c'est un terme polysémique qui recouvre plusieurs sens à la fois. Si la première définition qui vient spontanément à l'esprit est l'unité formée par le père, la mère et les enfants, les mutations et les changements socio-économiques de ces dernières décennies ont diversifié ce type jadis quasi unique et ont créé une grande multiplicité des structures familiales. Le terme famille recouvre actuellement une grande variété de structures, de formes, et de fonctions. D'une culture à une autre, d'un pays à l'autre et, au sein d'une même société, on peut compter plusieurs formes de familles.

Parler de la famille dans la société algérienne semble aborder un sujet simple traitant une institution qui n'a pas subi les mêmes avatars que la famille occidentale: une famille assez « naturelle » qui est demeurée figée et immuable; pourtant la structure familiale qui nous paraît parfois naturelle, relève en vérité des règles à la fois arbitraires, complexes et d'une extrême variabilité culturelle (Lévi Strauss). Nous allons à travers cet article essayer de mettre le point sur la spécificité et la pluralité de la famille Algérienne traditionnelle.

2- Approche historique:

La famille algérienne, est une famille aussi complexe par sa diversité qui s'inscrit dans le relief, le climat, les groupes humains, que compliquée par les relations qui se tissent entre ses membres.

L'étendue de l'espace en Algérie – plus de 2,3 millions de KM²- entre les zones côtières, montagnardes et sahariennes et la diversité ethnologique : arabes (citadins, nomades) et berbères (Chaouis, M'zabs, Kabyles, Touaregs...), font que les familles montagnardes des Aurès ou de la Kabylie n'ont pas le même genre de vie que celles des plaines d'Alger ou des Ksour pré-sahariens. F. Fanon dans son investigation sur l'Algérie dit que : « il faut, mètre par mètre, interroger la terre algérienne et mesurer le

morcellement de la famille algérienne, l'état d'éparpillement dans lequel elle se trouve »¹. C'est précisément cette diversité typique et ce regard de l'extérieur qui l'ont conduit à un tel aboutissement. Plus éminent, P. Bourdieu dans son étude "Sociologie de l'Algérie", plus profonde et analytique des différentes ethnies, notait en 1960 que : « la société algérienne puisse présenter les apparences contradictoires de la diversité et de l'uniformité, de l'unité et de la multiplicité »². Certes l'Algérie est diverse, mais cette apparence s'atténue un peu devant des aspects communs qui sont, sans doute, le résultat de la religion et de l'histoire commune.

En effet, la famille algérienne contemporaine est le résultat d'une histoire mouvementée où se cumulent plusieurs influences principalement berbère, arabe et musulmane. Elle a été bousculée dans ses fondements par la colonisation et les mutations post-coloniales ainsi que par la décolonisation et les bouleversements qui affectent les pays sous-développés en général tels que la démographie, l'exode rural, les effets de l'industrialisation, etc....

Elle n'a pas de spécificité culturelle particulière car elle rassemble des caractéristiques sociologiques influencées par plusieurs civilisations et cultures. Il faudrait pour le moins considérer une culture tribale antérieure à l'Islam, une autre qui prend naissance avec l'Islam et l'influence occidentale, sans pour autant oublier le poids de sa position géographique influencée par l'espace méditerranéen et ses caractéristiques patriarcales. Il suffit de vérifier les études sur la zadruga Sud slave³ pour constater les multiples ressemblances avec la famille algérienne traditionnelle.

G. Benmelha⁴ en 1988, cite trois périodes qui ont vraiment marqué l'évolution de l'institution familiale algérienne : la première période correspond à la conquête musulmane où depuis le septième siècle c'est le droit Malékite qui régit le statut familial ; puis ce fût la période coloniale qui a duré plus de cent trente ans et durant laquelle le législateur français, surtout à la fin de la période de colonisation, inspiré par la réglementation métropolitaine a modifié quelques chapitres notamment à travers la loi de 11 juillet 1957 sur la tutelle des mineurs, et le décret du 17 septembre 1959 qui a apporté quelques modifications en matière de mariage et de sa dissolution. Enfin la troisième période, qui a commencé après l'indépendance, a vu le législateur algérien essayer à travers les lois de 1963,

1966, 1981 et 1984 de tenir compte à la fois de la «Charia» musulmane et des aspirations modernistes.

Cette juxtaposition qui subsiste entre l'espace méditerranéen, la culture arabo-musulmane, les coutumes berbères et l'héritage colonial, souligne les traits de caractère de la famille algérienne malgré sa forte résistance au changement (M. Harbi 1992, Morsoli 1992). B. Borrmans explique que « la famille algérienne avait réussi à maintenir, à travers les siècles et leurs vicissitudes, des formes permanentes de parenté et d'alliance, d'éducation et de socialisation, de production et de consommation, dont on pouvait croire qu'elles avaient les promesses de l'éternité »⁵. La famille algérienne portait en elle des éléments qui neutralisaient les influences successives et contradictoires du cadre politico-social dans lequel elle vivait. Ayant adopté une structure défensive, elle se trouvait à l'écart des causes susceptibles de provoquer son évolution. Malgré une importante activité de mise en question sur le plan idéologique, économique et juridique, les institutions domestiques sont demeurées en général très stables. La crainte des Algériens de perdre leur identité face à l'assaut des systèmes étrangers a fait que la culture arabo-berbère, et les valeurs qui lui sont liées ont constitué un pôle d'ancrage d'une identité très menacée qu'il importait de sauvegarder.

Les Algériens dans leur majorité se sont crispés dans un conservatisme de résistance autour de la famille et de l'idéologie traditionnelle contre tout ce que représente le législateur français, préférant l'adoption de certains codes (Orf ou Âda) qui se présentent comme un mélange de charia et de coutumes élaborées et appliquées par "Djma'a". La Djma'a est un genre d'assemblée d'anciens et de "sages" de chaque tribu (Arch) qui se réunit pour résoudre tout différend ; ce système a duré même après l'indépendance, voire même de nos jours, où, par exemple, le traitement de la crise en Kabylie depuis 2002 se fait entre l'Etat et les Arouche (pluriel de : Arch).

Cette résistance n'a pas été que vis-à-vis du système colonial français, mais aussi de la culture arabo-musulmane. B. Borrmans (1977) parle de la fidélité à des traditions ancestrales, malgré tous les changements même après l'indépendance. En effet, on peut de nos jours voir se maintenir des parlers et des traits coutumiers indépendants à l'égard de l'Islam, notamment dans le système juridique (l'héritage, le mariage, etc..

). Germaine Tillon à travers ses investigations relevées dans : "Il était une fois l'ethnographie" (1960), et "Le harem des cousins" (1966) remarque cette indépendance et parle d'une spécificité de la pratique de l'Islam en utilisant l'expression du « tamis mental » pour expliquer la façon dont un groupe choisit parmi les croyances et les pratiques religieuses celles qui lui conviennent le mieux et rejette les autres, tout en donnant des exemples sur les transgressions des principes de la religion. Tel l'exemple de ce médecin qui a dû secourir un homme roué de coups par les hommes de son village, parce qu'il n'avait pas respecté le jeûne du ramadan (malgré toutes les permissions citées dans le Coran). Alors que dans le même village Constantinois, depuis plus de mille ans, on affronte de père en fils, avec la plus parfaite désinvolture « l'éternité dans le feu », promise sans nul échappatoire aux hommes qui priveront les femmes de leur héritage⁶. P. Bourdieu de son côté note que le musulman peut arriver à négliger des préceptes impératifs de l'Islam comme les cinq prières quotidiennes, et se montrer intransigeant sur les aspects secondaires comme le voile, les tabous alimentaires...etc. Récemment K. Messaouddi⁷ fait écho à cette même situation en disant « (...) l'Islam, chez nous, a été obligé de s'incliner devant le droit coutumier (...). Dans le droit coutumier Kabyle, les femmes n'ont aucune part d'héritage. Quand cela a-t-il changé? En 1984, avec ce code de la famille voté par le parlement (...) il a permis en Kabylie de modifier un tout petit peu les successions en faveur des femmes ».

Ces exemples sont parmi plusieurs autres qui montrent que les traditions et les coutumes sont très présentes et très fortes. Il arrive même qu'elles aillent à l'encontre de l'Islam, ou dans certains cas qu'elles soient faussement attribuées à l'Islam. Sans mettre en doute l'appartenance des Algériens à l'Islam, il faut reconnaître que le statut personnel répond encore aujourd'hui à des règles coutumières tribales. Dans cette diversité il n'y a pas de frontières tranchées. On observe, entre autres une certaine indépendance à l'égard de l'Islam, manifestée surtout dans le système juridique. Les mariages, les divorces, les problèmes d'héritage sont dans certaines familles – même de nos jours- traités par Djama'a avant de l'être par les institutions de l'Etat en cas d'échec. Ces traits de caractères, qu'ils soient accolés, opposés ou emmêlés ont fini par donner une personnalité originale à famille algérienne et à son entourage.

Certes, cette personnalité de la famille algérienne a sa spécificité à elle. Son histoire, sa trajectoire et la particularité des différentes étapes qu'elle a connues -que ce soit avant ou après l'indépendance- ont fini par lui tracer ses propres traits. Cela dit, elle n'est pas complètement particulière. Elle est plurielle en elle même, et fait partie, en même temps, d'un ensemble plus vaste, avec lequel, elle partage plusieurs autres caractéristiques. Elle appartient aux sociétés gouvernées par la culture patriarcale, qui s'étendent sur une partie de l'Afrique, de l'Europe⁸, de l'Asie etc; et qui ont de nombreuses caractéristiques communes, telles que le statut de la femme, le culte de la virginité, le rôle paternel...etc.

Outre la culture patriarcale, l'évolution rapide qui touche de nombreuses sociétés ces dernières décennies, fait que l'entourage social de la famille algérienne se détermine aussi par les changements qui se déroulent à travers les frontières nationales. L'association de toutes ces composantes définit la famille algérienne dans sa spécificité et sa pluralité. Nous essayerons ci-dessous de détailler les différentes caractéristiques sociologiques de la famille algérienne traditionnelle.

3- Caractéristiques sociologiques

Il est vrai que de tous les groupes familiaux, celui qui nous intéresse par-dessus tout autre et qu'il importe surtout de connaître et de comprendre, est celui qui existe présentement et sous nos yeux, et au sein duquel nous vivons. Cependant pour comprendre ce dernier, il est indispensable d'aborder ses origines et son histoire.

-Structure et taille de la famille:

La structure du groupe domestique est une des caractéristiques les plus intéressantes de la famille. Elle révèle les formes d'organisation qui régissent la transmission des pratiques et des valeurs culturelles, elle renseigne sur l'interaction familiale, et aide à déterminer l'organisation des relations sociales au sein du groupe domestique. Si la maison comprend certains personnes en plus de la famille nucléaire telles que les grands-parents, les modèles de socialisation seront sûrement affectés par cette présence sur le plan social comme sur le plan économique.

La famille algérienne traditionnelle se présente comme un groupe compact fortement hiérarchisé, difficilement perméable et vit

habituellement sous un même toit : une unité fondamentale fixée d'une manière idéale comme étant étendue, agnatique, indivise et patriarcale. Elle est aussi un ensemble de normes exprimées par des comportements, des attitudes et des aspirations de ses membres, et qui sont présentes dans les pratiques sociales et dans le champ politique et économique.

L. Debzi et R. Descloitres (1962) définissaient la famille algérienne comme étant : «un groupe domestique appelé 'Ayla' constitué de proches parents qui forment une entité socio-économique fondée sur les rapports d'obligation mutuelle de dépendance et d'assistance»⁹. C'est une unité sociale de base qui regroupe à la fois des caractéristiques de la tribu et de la famille: un modèle traditionnel qui se présente comme une communauté familiale composée de trois à quatre générations¹⁰, regroupant plusieurs familles conjugales fondées par les descendants mâles en ligne directe d'un même ancêtre, de fils mariés demeurant unis du vivant du père, et souvent après sa mort, sous la direction du frère aîné ou de l'un des frères dont la compétence est reconnue et qui, répartit les tâches entre les différents membres du groupe domestique et représente le groupe à l'extérieur.

«Un nom, une domiciliation, un patrimoine, tels sont les attributs qui dotent la Ayla d'une véritable personnalité »¹¹. La Ayla est aussi une unité de production, de consommation et de résidence, qui vit sur l'indivision de la propriété exploitée en commun, sur la crainte et le respect du père, sur le culte des ancêtres et sur l'attachement à la généalogie agnatique et à la solidarité intrafamiliale ; Les membres sont, soit des frères, soit des cousins germains, vivant sous l'autorité d'un grand père et dans laquelle la filiation, composée des agnats, est patrilinéaire ; les individus avant d'être eux mêmes sont « fils de », ils appartiennent au groupe, dont la stratégie est de se reproduire dans le respect formel de la tradition.

Exploitant un patrimoine renforcé par la propriété indivise que le père a hérité de ses ascendants et qu'il transmettra dans l'indivision à ses descendants mâles, la Ayla joue l'office d'une banque¹²; elle avance l'argent pour la constitution du capital, elle finance les fêtes, les dots, les frais de mariage ou de pèlerinage, les simples dépenses courantes de ravitaillement ou de vêtements et la construction des petites pièces individuelles réservées à chaque famille conjugale formée.

b)-Liens de parenté et mariage:

La prédominance rurale, l'esprit de la grande famille, les prescriptions de l'exploitation commune du patrimoine, de l'indivision et de la solidarité intrafamiliale, rendent les relations à l'intérieur de la famille compliquées. D'autant plus qu'à l'époque le lien social était conçu principalement dans la relation de sang par les hommes et vécu essentiellement dans le cadre familial. Ce qui fait que le réseau de parenté était très vaste, et se prolongeait sur plusieurs parentèles. Debzi et Descloitre, toujours dans leur enquête, présentent six cercles de parenté : primaire, secondaire, maternelle, par alliance ou lignage, et parentèle par les agnats, qu'on appelle «Arch» ou «Beni Amm». Il est encore plus vaste et plus compliqué lorsqu'on rajoute les liens de parenté dus à l'endogamie et à la polygamie.

Ainsi, le système familial relie tout ce qui peut renforcer le patriarcat ; dans cet ordre le mariage préférentiel est le mariage endogamique. L'épouse considérée comme la meilleure est la femme de la famille la plus proche, hormis la sœur. Elle est désignée comme la cousine parallèle patrilatérale, c'est à dire la fille du frère du père ; en choisissant une femme de la même lignée le groupe se replie sur lui même et la lignée se renforce. Se marier avec la fille de son oncle, déclare J. Berque¹³, c'est en quelque sorte, s'unir avec soi même.

Le mariage entre cousins parallèles est une coutume qui reconnaît au fils du frère du père un droit sur la fille de ce dernier pour éviter la dispersion de l'héritage familial d'un côté, s'assurer du renforcement de la lignée et garantir une certaine égalité entre les différents groupes conjugaux qui forment la Ayla. C. Lacoste Dujardin explique que « l'alliance entre cousins parallèles paternels contribue à la définition d'une psychologie patrilinéaire. Elle perpétue, à travers le mariage de leurs enfants le lien qui associe les frères au sein de la grande famille, elle renforce un idéal de symétrie et d'égalité entre les fils »¹⁴. Toujours pour les raisons de pureté de la lignée et pour garder l'héritage (les terres souvent), base matérielle essentielle de ce groupe, il arrive que les mariages soient arrangés dès la naissance des mariés (ettasmia), et on va même jusqu'à encourager la polygamie. La modestie du style de vie, la simplicité des besoins, l'infériorité du statut de la femme font que si un homme meurt, un de ses frères ou de ses cousins est obligé de se marier avec la veuve dont il doit prendre en charge les enfants même s'il a sa propre famille. Cet

“embrouillage” des liens entre les membres de la famille paternelle porte Germaine Tillon à baptiser la famille traditionnelle: « La république des cousins ».

Certes, le mariage est la condition première de la constitution de la famille, mais le mariage ici n'est pas seulement l'union d'un homme et d'une femme. Il est une alliance entre deux groupes de parents. L'homme et la femme ne sont pas des êtres isolés, c'est pour cela que le mariage n'est jamais laissé à l'instigation des individus, ce sont les parents qui décident du mariage en désignant les conjoints possibles et quelquefois même les conjoints obligés. Se marier pour un couple, ne signifie pas fonder une famille, il est pour la femme l'entrée dans la famille de son mari et pour l'homme l'agrandissement de sa famille paternelle. Avec de telles caractéristiques, on peut dire que la Ayla est un groupe familial très proche du modèle de convivialité traditionnelle décrit par Roussel comme : « une unité socio-économique et une alliance d'intérêts dont le garant est la communauté et où le mariage n'est pas une affaire d'amour mais soumis à des intérêts familiaux classiques,... il s'agit d'une alliance de raison ce qui ne veut pas dire que l'affectivité en soit est absente. La vie y est axée sur la maisonnée, le patrimoine où les éléments matériels de la réussite ont une plus grande importance que les éléments de l'affectivité»¹⁵.

c- Rôles et statuts :

La Ayla est aussi un mode d'être très hiérarchisé où chaque individu n'existe que par rapport à son groupe familial et à la place qu'il y occupe, P. Bourdieu affirme que : « cette famille est l'alpha et l'oméga de tout le système : groupe primaire et modèle structural de tout groupement possible, atome social indissociable qui assigne et assure à chacun de ses membres sa place, sa fonction, sa raison d'être et, en une certaine façon, son être»¹⁶. A chaque âge sont dévolus des rôles sociaux précis. Il est pratiquement impossible de contrevenir aux règles. La nature de ces rôles et l'importance accordée à tel ou tel âge expriment et réalisent la vie de cette famille; chaque membre est socialisé dans son rôle, son statut et ses conduites sont prescrites. Cette hiérarchie impose la supériorité parentale sur les enfants, celle des personnes âgées sur les jeunes, celle des aînés sur les cadets et celle du patriarche (le père souvent) sur tous les membres. Son autorité s'exerce d'une façon absolue au sein de sa famille, elle est caractérisée par la crainte et la soumission de toute la famille, qu'ils soient

majeurs ou mineurs, femmes ou hommes. Le père joue le rôle du juge, prend les décisions, traite les affaires, distribue le travail, tranche les conflits et dirige et organise toutes les relations de la famille surtout à l'extérieur. Bourdieu le décrit comme suivant: « le père, chef, prêtre et juge, donne à chaque ménage et à chaque célibataire sa place précise au sein de la communauté. Son autorité est généralement indiscutée »¹⁷.

Outre l'âge, l'identité de genre forme une norme de hiérarchisation très importante. La supériorité des hommes sur les femmes est indiscutable. Dans les sociétés de type patrilinéaire agnatique, l'architecture sociale repose sur les hommes. La descendance est comptée de père en fils, et le patrilignage est constitué par les hommes à l'exclusion des femmes. Les hommes permettent l'aisance économique et politique ; de plus, ce sont les mâles qui peupleront les maisons paternelles, assureront la vieillesse des parents et renforceront leur place au sein du groupe patrilignagère. C'est pourquoi ils ont la domination et l'autorité incontestée au contraire des femmes, qui elles, sont destinées comme épouses à servir de support biologique à la lignée. Enfermées dans la maison, elles ont pour rôle exclusif l'exécution des tâches ménagères et l'éducation des enfants dans le respect des coutumes et de la tradition.

Cependant, les modèles relationnels entre les hommes et les femmes ne sont ni autonomes, ni intangibles. Ils sont en rapport fonctionnel avec l'ensemble des facteurs économiques et culturels qui sous-tendent la structure sociale¹⁸. Ainsi, l'espace se divise en espace féminin et masculin, privé et public, bien distinct et opposés : dedans un espace clos, secret et représenté par l'intérieur de la maison pour les femmes, dehors, l'autre espace ouvert, représenté par l'extérieur pour les hommes. Ces espaces sont deux mondes très différents, avec des limites bien précises qui font que l'intrusion de chacun d'eux dans le monde de l'autre s'accompagne d'une attitude empreinte de pudeur, de réserve, voire d'humilité. Deux sociétés qui coexistent avec leurs mœurs, leurs coutumes, leurs langages, leurs rites, leurs pratiques et leurs habitudes. Ces deux sociétés, celle de la femme et celle de l'homme, vivent côte à côte et n'arrivent pas à se fondre en une seule¹⁹.

Les individus sont soit dans l'une soit dans l'autre société, rarement, voire jamais, les deux sexes ne se trouvent ensemble à un moment donné. La séparation des sexes est à la base de la structure traditionnelle : le

monde des hommes et celui des femmes comme le décrit M. Mammeri sont comme le soleil et la lune, ils se voient tous les jours, mais ne se rencontrent pas²⁰. Les règles sociales empêchent toute rencontre entre les femmes et les hommes, surtout ceux qui ne sont pas liés par des liens du mariage et/ou des liens du sang. A l'intérieur du couple lui même les relations sont assez superficielles au point où l'homme ne peut pas parler ou demeurer quelque temps avec sa femme en présence d'autres membres du groupe familial et où l'interpellation mutuelle des époux ne se fait que par le recours à des expressions telle que «fille de tel», «fils de tel»; en dehors du couple les relations sont dictées par un ensemble de règles plus complexes et de multiples précautions pour garantir la séparation. Les maisons sont bâties loin des chemins communs, les femmes ne sortent jamais seules, elles ne se mettent pas en contact avec les étrangers (Barrani, tous les hommes qui n'appartiennent pas à la famille); leurs sorties en dehors des visites familiales ou certains festivités telle que mariage, circoncision, décès, bain maure sont très limitées ; les hommes de leur coté ne peuvent franchir le seuil d'une maison qu'après être annoncé par un autre homme, une grand-mère ou les enfants. Ces précautions permettent aux femmes de rester à l'abri des regards inconvenants.

Toutes ces précautions ont pour cause la préservation de l'honneur familial. La famille patriarcale considère que son honneur réside dans la chasteté de ses femmes²¹ (F. Mernissi 1983), et que le prestige des hommes dépend du comportement des femmes, au point où le meurtre se justifie si l'honneur est souillé. La femme est l'élément clé dans la sauvegarde du capital honorifique, puisqu'elle est la garante de la pureté et de la descendance.

Avec son système de valeurs et ses mécanismes d'honneur, la famille traditionnelle se donne comme norme l'invisibilité sociale de la femme, intériorisée et inculquée dès la petite enfance. Elle est idéalisée socialement tant qu'elle se manifeste par son absence de l'espace extérieur, et moins elle est visible et plus on la valorise. Cette absence de l'extérieur «Hadjba» et toutes les démarches de séparation, ont pour but de garder intacte sa virginité, pilier sur lequel repose toute la structure de la famille puisque cette dernière est, quoi qu'il en soit, le premier critère visible de la bonne éducation et de la puissance des hommes de toute la famille, d'où les règles

rigoureuses de la séparation et le respect strict de l'intimité privée des familles «Horma».

Conclusion:

Telles sont en général les caractéristiques de la famille algérienne jusqu'à un passé pas trop lointain. Une famille patriarcale, agnatique, indivise, distinguée par le sens de l'honneur (Elcharaf, Ennif), la séparation des sexes (Azle), l'endogamie, et d'autres images qu'on peut retenir de la Ayla. Aujourd'hui la "citadinisation" massive a remis en cause la majorité de ces caractéristiques, et a créé des multiples transformations qui ont eu des effets contradictoires tantôt destructeurs des anciennes valeurs, tantôt conservateurs, voir aussi constructeurs de nouvelles cohérences.

Bibliographie

- Bazagana. R, Sayad. A, (1974), *Habitat traditionnel et structure familiale en Algérie*, Alger, CRAPE.
- Behnam. D, (1986), *L'impact de la modernité sur la famille musulmane*, in *Famille musulmane et modernité, Le défi des traditions*, Paris, Publisud.
- Benattia. F, (1984), *Quelques hypothèses sur le travail féminin en Algérie*, *Revue internationale des sciences sociales*, vol XXXII, n°3.
- Benmalha. G, (1982), *La famille algérienne entre le droit des personnes et le droit public*, *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, Alger, spécial 20ème année.
- Berque. J, (1944), *Essai sur la méthode juridique au Maghreb*, Rabat, Forestier.
- Borrmans. B, (1977), *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris, Mouton.
- Bourdieu. P, (ed 1985), *Sociologie de l'Algérie*, Paris, PUF.
- Boutefnouchet. M, (1980), *La famille algérienne : évolution et caractéristiques récentes*, Alger, SNED.
- Camilleri. C, (1973), *Jeunesse, famille et développement*, Paris, CNRS.
- Castellan. Y, (1982), *La famille*, Paris, PUF.
- Debzi. L, Descloîtres. R, (1963), *Système de parenté et structures familiales en Algérie*, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS.
- Fanan. F, (1972), *Sociologie d'une révolution*, Paris, Maspero.
- Lacoste dujardin. C, (1996), *Des mères contre les femmes*, Paris, La découverte.
- Maisonneuve. J, (1981), *La psychologie sociale*, Paris, PUF.
- Mammeri. M, (1952), *La colline oubliée*, Paris, Charlot.
- Mernissi. F, (1983), *Sexe, idéologie, Islam*, Paris, Tierce.
- Messaoudi. K, Schemla. E, (1995), *Une Algérienne debout*, Paris, J'ai Lu.
- Pourtois. J.P, (1989), *Les thématiques en éducation familiale*, DeBoeck Université, Paris, Bruxelles.
- Tillon. G, (1966), *Le harem et les cousins, le seuil*, Paris.

References

- 1 _ Fanan. F, 1972, *Sociologie d'une révolution*, Paris, Maspero, p 45.
- 2 _ Bourdieu. P, ed 1985, *Sociologie de l'Algérie*, Paris, PUF, p 126.
- 3- En ce qui concerne les rôles et les statuts par exemple, voir : Castellan. Y, 1982, *La famille*, Paris, PUF, p 12.
- 4 _ Benmalha. G, 1982, La famille algérienne entre le droit des personnes et le droit public, *Revue algérienne des sciences juridiques, politiques et économiques*, Alger, spécial 20ème année, p32.
- 5 _ Borrmans. B, 1977, *Statut personnel et famille au Maghreb de 1940 à nos jours*, Paris, Mouton, p67.
- 6 _ Tillon. G, 1966, *Le harem et les cousins*, Paris, p164
- 7 _ Messaoudi. K, Schemla. E, 1995, *Une Algérienne debout*, Paris, J'ai Lu, p 183.
- 8 _ Surtout au 18 eme et au 19eme siècle, voire même d'aujourd'hui, plusieurs traits de cette culture résistent encore surtout dans le sud de l'Europe, malgré de multiples transformations.
- 9 _ Debzi. L, Descloîtres. R, 1963, Système de parenté et structures familiales en Algérie, *Annuaire de l'Afrique du Nord*, Paris, CNRS, p 29.
- 10 - Bouteffouchet. M, estime que la taille de la famille traditionnelle est peut être de l'ordre de 40 à 60 personnes, mais beaucoup de sociodémographes refusent cette thèse, pour eux les mauvaises circonstances économiques, les épidémies, la mortalité qui touchait les nouveau-nés, les jeunes enfants, les femmes enceintes et les mères en couches, ont fait que la taille de la famille n'était pas aussi élevée qu'on pouvait le penser.
- 11 _ Debzi. L, Descloître. R, op cit, p 33.
- 12 _ Camilleri. C, 1973, *Jeunesse, famille et développement*, Paris, CNRS, p 11.
- 13 _ Berque.J, 1944, *Essai sur la méthode juridique au Maghreb*, Rabat, Forestier, p 68.
- 14 _ Lacoste dujardin. C, 1996, Des mères contre les femmes, Paris, La découverte, p65.
- 15 _ Pourtois. J.P, 1989, *Les thématiques en éducation familiale*, DeBoeck Université, Paris, Bruxelles, p 51 (Rezsahazy 1982 p146).
- 16 _ Bourdieu. P, op cit p 54.
- 17 _ Bourdieu. P, op cit, p 13.
- 18 _ Maisonneuve. J, 1981, *La psychologie sociale*, Paris, PUF, 13ème ed, p 63.
- 19 _ Benattia. F, 1984, Quelque hypothèses sur le travail féminin en Algérie, *Revue internationale des sciences sociales*, vol XXXII, n°3, p 498.
- 20 _ Mammeri. M, 1952, *La colline oubliée*, Paris, Charlot, p 56.
- 21 _ Mémissi. F, 1983, Sexe, idéologie, Islam, Paris, Tierce, p 164.